Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

SESSION
15/04/2015

Objet :

Acquisition parcelle
BC n° 145 à
Madame DEFUDES

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Pour : 27
Abstentions : /
Contre : /

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Menini, Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard (pouvoir à Faïsse), Galamien (pouvoir à Sirvent Ollero), Joannais, Mazellier (pouvoir à Griffe), Noël (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche, Ségueni (pouvoir à Pévérelli).

Secrétaire : Mme Gonzalvez.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu le Code Civil.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le souhait de la Commune du Teil d'acquérir une parcelle d'une superficie globale de 247 m², se trouvant Quartier Laparel afin d'accroître la maîtrise foncière de la commune en vue d'aménagement un parc de stationnement.

Le montant de la transaction étant inférieure au seuil de consultation de 75 000 euros, le Service des Domaines n'a pas été consulté.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le prix de vente qui a été convenu est de mille neuf cent soixante seize euros.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- accepte d'acquérir la parcelle cadastrée section BC n°145, située Quartier Laparel d'une superficie globale de 247 m² appartenant à Madame Simone DEFUDES, demeurant à LE TEIL, au prix de mille neuf cent soixante seize euros TTC (1 976,00 €).

N° 16

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme
Le Maire

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 20/04/2015 22 AVR. 2015

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION
15/04/2015

Objet :

Adhésion à un groupement de commandes Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche SDE 07

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Pour : 27
Abstentions : /
Contre : /

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Menini, Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard (pouvoir à Faïsse), Galamien (pouvoir à Sirvent Ollero), Joannais, Mazellier (pouvoir à Griffe), Noël (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche, Ségueni (pouvoir à Pévérelli).

Secrétaire : Mme Gonzalvez.

Depuis le 1er Juillet 2007 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, certains tarifs réglementés de vente (TRV) sont amenés à disparaître, une obligation de mise en concurrence s'appliquera alors le 1er Janvier 2016 aux bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA. Il s'agit pour l'essentiel des tarifs « jaunes et verts ».

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire expose que, dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

C'est dans ce contexte que le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche - a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Monsieur le Maire précise également que la liste des membres du groupement de commandes sera arrêtée par le SDE 07 le 8 Juin 2015.

N° 17

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

La Commune de Le Teil est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements.

Le coordonnateur du groupement est le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du SDE 07, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- autorise l'adhésion de la Commune de Le Teil au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés.

- accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés.

- autorise le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la ville, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Livraison.

- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Le Teil et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commande.

Pour extrait conforme
Le Maire

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 23 AVR. 2015

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

SESSION
15/04/2015

Objet :

Adhésion de la Communauté de Communes Rhône-Helvie au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N)

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Pour : 27
Abstentions : /
Contre : /

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Menini, Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard (pouvoir à Faïsse), Galamien (pouvoir à Sirvent Ollero), Joannais, Mazellier (pouvoir à Griffe), Noël (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche, Ségueni (pouvoir à Pévérelli).

Secrétaire : Mme Gonzalvez.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 1425-1, L. 5214-27, L. 5211-5 et suivants.

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et notamment l'article 7-5 selon lequel la Communauté est compétente pour établir et exploiter des réseaux de communications électroniques sur son territoire conformément à l'article L. 1425-1 du CGCT.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014154-0027 en date du 3 juin 2014 approuvant la modification des statuts du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N).

Vu l'article 2 des statuts du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N), selon lequel le syndicat a pour objet l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, sur le périmètre des départements de la Drôme et de l'Ardèche, dans les conditions prévues par la loi.

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N), selon lequel tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le siège est situé dans le département de l'Ardèche ou dans celui de la Drôme peut demander à adhérer au syndicat.

Vu l'article L. 5214-27 du CGCT selon lequel sauf dispositions statutaires contraires, l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

N° 18

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

Vu l'intérêt qu'il y a pour la Communauté de Communes, de pouvoir adhérer au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N) dans le cadre notamment du programme bi-départemental de déploiement sur dix ans de la FTTH (Fiber To The Home).

Vu la délibération du 25 Février 2015 de l'EPCI Rhône-Helvie portant sur son adhésion au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N).

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N).

Pour extrait conforme
Le Maire

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 22/04/2015 22 AVR. 2015

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

SESSION
15/04/2015

Objet :

Autorisation de Programmes Crédits de Paiement (APCP)

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Pour : 27
Abstentions : /
Contre : /

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Menini, Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard (pouvoir à Faïsse), Galamien (pouvoir à Sirvent Ollero), Joannais, Mazellier (pouvoir à Griffe), Noël (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche, Ségueni (pouvoir à Pévérelli).

Secrétaire : Mme Gonzalvez.

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses en investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiements (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées, les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de rouvrir pour 2015 les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) suivants :

N° 19

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

Budget Communal

N° AP	Libellé	Montant de L'AP	CP 2015
AP.13.5	Classement digue Rhône	84 465.11	7 539.42

Budget Eau

N° AP	Libellé	Montant de L'AP	CP 2015
AP.13.1	Aménagement avenue Mattéoti	132 452.11	10 793.39
AP.13.4	Branchements en plomb	1 170 000	585 000

Budget Assainissement

N° AP	Libellé	Montant de L'AP	CP 2015
AP.13.1	Aménagement avenue Mattéoti	258 996.16	26 726.39
AP.13.4	Bassins d'orages	112 273.30	79 951.59

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement.

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.

Vu l'instruction comptable M14.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide d'ouvrir les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus.

- décide de clore les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) suivants :

Budget Communal :
AP 13.1 Aménagement Avenue Mattéoti
AP 13.2 Réhabilitation Eglise de Mélas
AP 13.3 Aménagement Place Jean Moulin - Eclairage public
AP 13.4 Aménagement Parking Fabre

Budget Eau :
AP 13.2 Aménagement Rue Alphonse Daudet
AP 13.3 Ecoquartier de La Croix Rouge

Budget Assainissement :
AP 13.2 Aménagement Rue Alphonse Daudet
AP 13.3 Ecoquartier de La Croix Rouge.

- autorise le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2015.

Pour extrait conforme
Le Maire

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 22 AVR. 2015

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION
15/04/2015

Objet :

Bail Commercial
Sarl « Acro Pôle Aventure »

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Présents : MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Menini, Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 27
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard (pouvoir à Faïsse), Galamien (pouvoir à Sirvent Ollero), Joannais, Mazellier (pouvoir à Griffe), Noël (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche, Ségueni (pouvoir à Pévérelli).

Secrétaire : Mme Gonzalvez.

Considérant que le Parc du Joncas est un site naturel sous utilisé actuellement mis à part pour quelques activités organisées par les centres aérés et l'usage d'un parcours santé.

Considérant que la Commune du Teil manque d'équipements de loisirs à partager en famille.

Considérant que le site du Joncas est propice à l'accueil d'un parcours dans les arbres.

Considérant la proposition de bail commercial faite par la Sarl « Acro Pôle Aventure ».

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- approuve le bail commercial à passer avec la Sarl « Acro Pôle Aventure » dont le siège social est à « La source du Jabron » - 26220 COMPS DIEULEFIT.

- autorise le Maire à signer le bail commercial ainsi que tous les documents relatifs à son exécution.

Pour extrait conforme
Le Maire

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 20/04/2015 22 AVR. 2015

N° 20

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET ASSAINISSEMENT - LE TEIL

Séance du 15 avril 2015

L'an .deux mille quinze. le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du ..maire, Olivier Pévérelli. ...

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	20	27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
MM Chambert, Curtius-Landraud,Delhomme,Dumas,Durand,Faïsse,Garreaud,Gonzalvez,Griffe,Guillot, Jouve, Menini,Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, sivent-Ollero, Tolfo

Procuration(s) :
MM Cotta à Chambert, Dolard à Faïsse,Galamien à Sirvent-Ollero, Mazellier à Griffe, Noël à Tolfo, Pereira-Rios à Michel, Ségueni à Péverelli.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
09 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :
MM.Joannais, Roche

Date d'affichage
22 AVR. 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
22 AVR. 2015
et publication du
22 AVR. 2015

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** MMe Gonzalvez

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : **2 065 657,51**

Recettes : **1 555 104,45**

Fonctionnement

Dépenses : **461 190,00**

Recettes : **461 190,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	2 091 504,45	(dont 25 846,94 de RAR)
Recettes	:	2 091 504,45	(dont 536 400,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	461 190,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	461 190,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Le Teil,
Le Maire Olivier Pévérelli

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 22 AVR. 2015 20/04/2015

N° 21

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUDGET COMMUNAL - LE TEIL
Séance du 15 avril 2015

L'an .deux mille quinze. le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du ..M.Péverelli Olivier. ...

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	20	27 Pour : 23 Contre : 1 Abstentions : 3

Etaient présents :
MM
Chambert,Curtius-Landraud,Delhomme,Dumas,Durand,Faïsse,Gonzalvez,Griffe,Guillot,Jouve,Menini,Michel,Michelon,Monge,Péverelli,Saez,Schmitt,Sirvent-Ollero,Tolfo.

Procuration(s) :
MM Cotta à Chambert, Dolard à Faïsse, Galamien à Sirvent-Ollero,Mazelier à Griffe, Noël à Tolfo, Pereira-Rios à Michel,Segueni à Péverelli.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
09 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :
MM Joannais, Roche

Date d'affichage
22 AVR. 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
22 AVR. 2015

et publication du
22 AVR. 2015

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme Gonzalvez

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : **3 725 330,28**

Recettes : **3 430 438,02**

Fonctionnement

Dépenses : **9 086 979,72**

Recettes : **9 086 979,72**

Pour rappel, total budget :

Investissement		
Dépenses :	3 899 341,52	(dont 174 011,24 de RAR)
Recettes :	3 899 341,52	(dont 468 903,50 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	9 086 979,72	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	9 086 979,72	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Le Teil
Le Maire, Olivier Péverelli

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 22 AVR. 2015 20/04/2015

N° 22

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET EAU - LE TEIL

Séance du 15 avril 2015

L'an .deux mille quinze. le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du .maire, Olivier Pévérelli.. ...

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	20	27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand,Faïsse,Garreaud,Gonzalvez, Griffe, Guillot,Jouve,Ménini,Michel, Michelon,Monge,Pévérelli,Saez,Schmitt,Sirvent-Ollero,Tolfo

Procuration(s) :
MM Cotta à chambert,Dolard à Faïsse,Galamien à Sirvent-Ollero,Mazellier à Griffe, Noël à Tolfo, Pereira-Rios à Michel,Ségueni à Péverelli

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
09 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :
MM.Joannais, Roche

Date d'affichage
22 AVR. 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
22 AVR. 2015

et publication du
22 AVR. 2015

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme Gonzalvez

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : **1 157 727,88**

Recettes : **2 279 866,93**

Fonctionnement

Dépenses : **549 832,77**

Recettes : **549 832,77**

Pour rappel, total budget :			
Investissement			
Dépenses	:	2 279 866,93	(dont 1 122 139,05 de RAR)
Recettes	:	2 279 866,93	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	549 832,77	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	549 832,77	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Le Teil
Le Maire, Olivier Pévérelli

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 22 AVR. 2015

N° 23

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET LOTISSEMENT

Séance du 15 avril 2015

L'an ..deux mille quinze le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du .Maire Olivier Pévérelli.. ...

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	20	27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
MM CHambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand,Faïsse,Garreaud,Gonzalvez,Griffe, Guillot, Jouve,Menini,Michel,Michelon,Monge,Pévérelli,Saez,Schmitt,Sirvent-Ollero, Tolfo

Procuration(s) :
MM Cotta à Chambert, Dolard à Faïsse,Galamien à Sirvent-Ollero,Mazellier à Griffe, Noël à Tolfo, Pereira-Rios à Michel,Ségueni à Pévérelli

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
09 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :
MM Joannais, Roche

Date d'affichage
22 AVR. 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
22 AVR. 2015
et publication du
22 AVR. 2015

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme Gonzalvez

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : **0,00**

Recettes : **0,00**

Fonctionnement

Dépenses : **487 500,00**

Recettes : **487 500,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement		
Dépenses :	0,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	0,00	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	487 500,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	487 500,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Le Teil,
Le Maire, Olivier Pévérelli

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 22 AVR. 2015

N° 24

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET ASSAINISSEMENT - LE TEIL

Séance du 15 avril 2015

L'an .deux mille quinze. le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de... Patricia Landraud-Curtius -

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	20	26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
MM Chambert, Curtius-Landraud,Delhomme,Dumas,Durand,Faïsse,Garreaud,Gonzalvez,Griffe,Guillot, Jouve, Menini,Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, sivent-Ollero, Tolfo

Procuration(s) :
MM Cotta à Chambert, Dolard à Faïsse,Galamien à Sirvent-Ollero, Mazellier à Griffe, Noël à Tolfo, Pereira-Rios à Michel, Ségueni à Péverelli.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
09 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :
MM.Joannais, Roche

Date d'affichage
22 AVR. 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
22 AVR. 2015
et publication du
22 AVR. 2015

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** MMe Gonzalvez

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	**2 728 049,32**
	Réalisé :	**2 631 332,17**
	Reste à réaliser :	**25 846,94**
Recettes	Prévus :	**2 728 049,32**
	Réalisé :	**2 165 359,32**
	Reste à réaliser :	**536 400,00**

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	**424 978,66**
	Réalisé :	**227 636,89**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévus :	**424 978,66**
	Réalisé :	**481 641,34**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**-465 972,85**
Fonctionnement :	**254 004,45**
Résultat global :	**-211 968,40**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Le Teil,
Le Maire Olivier Pévérelli

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 20/04/2015 22 AVR. 2015

N° 25

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUDGET COMMUNAL - LE TEIL

Séance du 15 avril 2015

L'an .deux mille quinze. le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de. Patricia Landraud-Curtius

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	20	26 Pour : 22 Contre : 1 Abstentions : 3

Etaient présents :
MM
Chambert,Curtius-Landraud,Delhomme,Dumas,Durand,Faïsse,Gonzalvez,Griffe,Guillot,Jouve,Menini,Michel,Michelon,Monge,Péverelli,Saez,Schmitt,Sirvent-Ollero,Tolfo.

Procuration(s) :
MM Cotta à Chambert, Dolard à Faïsse, Galamien à Sirvent-Ollero,Mazelier à Griffe, Noël à Tolfo, Pereira-Rios à Michel,Segueni à Péverelli.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
09 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :
MM Joannais, Roche

Date d'affichage
__/__/____

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
22 AVR. 2015
et publication du
22 AVR. 2015

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme Gonzalvez

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	4 086 674,67
	Réalisé :	4 462 608,79
	Reste à réaliser :	174 011,24
Recettes	Prévus :	4 086 674,67
	Réalisé :	4 274 011,97
	Reste à réaliser :	468 903,50

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	8 592 652,31
	Réalisé :	10 722 403,24
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	8 592 652,31
	Réalisé :	10 715 203,56
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-188 596,82
Fonctionnement :	-7 199,68
Résultat global :	-195 796,50

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Le Teil
Le Maire, Olivier Pévérelli

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 22 AVR. 2015 20/04/2015

N° 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET EAU - LE TEIL
Séance du 15 avril 2015

L'an .deux mille quinze. le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia Landraud-Curtius.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	20	26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand,Faïsse,Garreaud,Gonzalvez, Griffe, Guillot,Jouve,Ménini,Michel, Michelon,Monge,Pévérelli,Saez,Schmitt,Sirvent-Ollero,Tolfo

Procuration(s) :
MM Cotta à chambert,Dolard à Faïsse,Galamien à Sirvent-Ollero,Mazellier à Griffe, Noël à Tolfo, Pereira-Rios à Michel,Ségueni à Péverelli

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
09 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :
MM.Joannais, Roche

Date d'affichage
22 AVR. 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
22 AVR. 2015
et publication du
22 AVR. 2015

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme Gonzalvez

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	**2 827 505,46**
	Réalisé :	**1 579 378,30**
	Reste à réaliser :	**1 122 139,05**
Recettes	Prévus :	**2 827 505,46**
	Réalisé :	**2 736 235,23**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	**631 312,59**
	Réalisé :	**240 749,55**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévus :	**631 312,59**
	Réalisé :	**718 472,82**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**1 156 856,93**
Fonctionnement :	**477 723,27**
Résultat global :	**1 634 580,20**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Le Teil
Le Maire, Olivier Péverelli

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 22 AVR. 2015

N° 27

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET LOTISSEMENT

Séance du 15 avril 2015

L'an ..deux mille quinze le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia Landraud-Curtius

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	20	26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
MM CHambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand,Faïsse,Garreaud,Gonzalvez,Griffe, Guillot, Jouve,Menini,Michel,Michelon,Monge,Pévérelli,Saez,Schmitt,Sirvent-Ollero, Tolfo

Procuration(s) :
MM Cotta à Chambert, Dolard à Faïsse,Galamien à Sirvent-Ollero,Mazellier à Griffe, Noël à Tolfo, Pereira-Rios à Michel,Ségueni à Pévérelli

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
09 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :
MM Joannais, Roche

Date d'affichage
22 AVR. 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
22 AVR. 2015

et publication du
22 AVR. 2015

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme Gonzalvez

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	200 394,54
	Réalisé :	200 244,56
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	200 394,54
	Réalisé :	198 651,54
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	841 238,54
	Réalisé :	368 919,56
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	841 238,54
	Réalisé :	368 919,56
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-1 593,02
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	-1 593,02

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Le Teil,
Le Maire, Olivier Pévérelli

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 22/04/2015

N° 28

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET ASSAINISSEMENT - LE TEIL
Séance du 15 avril 2015

L'an .deux mille quinze. le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de... Patricia Landraud-Corbius .

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	20	26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
MM Chambert, Curtius-Landraud,Delhomme,Dumas,Durand,Faïsse,Garreaud,Gonzalvez,Griffe,Guillot, Jouve, Menini,Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, sivent-Ollero, Tolfo

Procuration(s) :
MM Cotta à Chambert, Dolard à Faïsse,Galamien à Sirvent-Ollero, Mazellier à Griffe, Noël à Tolfo, Pereira-Rios à Michel, Ségueni à Péverelli.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
09 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :
MM.Joannais, Roche

Date d'affichage
22 AVR. 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
22 AVR. 2015
et publication du
22 AVR. 2015

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** MMe Gonzalvez

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de ... ..., après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 le .15.04.2015.. ... ...

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**139 013,26**
- un excédent reporté de :	**114 991,19**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**254 004,45**
- un déficit d'investissement de :	**465 972,85**
- un excédent des restes à réaliser de :	**510 553,06**
Soit un excédent de financement de :	**44 580,21**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	**254 004,45**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**204 004,45**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**50 000,00**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**465 972,85**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Le Teil,
Le Maire Olivier Pévérelli

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 20/04/2015
22 AVR. 2015

N° 29

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET COMMUNAL - LE TEIL

Séance du 15 avril 2015 22 AVR. 2015

L'an .deux mille quinze. le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du. Patricia Landraud-Curtius.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	20	26 Pour : 22 Contre : 1 Abstentions : 3

Etaient présents :
MM
Chambert,Curtius-Landraud,Delhomme,Dumas,Durand,Faïsse,Gonzalvez,Griffe,Guillot,Jouve,Menini,Michel,Michelon,Monge,Péverelli,Saez,Schmitt,Sirvent-Ollero,Tolfo.

Procuration(s) :
MM Cotta à Chambert, Dolard à Faïsse, Galamien à Sirvent-Ollero,Mazelier à Griffe, Noël à Tolfo, Pereira-Rios à Michel,Segueni à Péverelli.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
09 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :
MM Joannais, Roche

Date d'affichage
22 AVR. 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
22 AVR. 2015
et publication du
22 AVR. 2015

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme Gonzalvez

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de ... ..., après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 le 15.04.2015.. ... ...

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**15 320,99**
- un excédent reporté de :	**8 121,31**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**7 199,68**
- un déficit d'investissement de :	**188 596,82**
- un excédent des restes à réaliser de :	**294 892,26**
Soit un excédent de financement de :	**106 295,44**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : DÉFICIT	**7 199,68**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**7 199,68**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**188 596,82**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Le Teil
Le Maire, Olivier Péverelli

Maire du TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 20/04/2015 22 AVR. 2015

N° 30

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET EAU - LE TEIL

Séance du 15 avril 2015

L'an .deux mille quinze. le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia Landraud-Curtius -

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	20	26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand,Faïsse,Garreaud,Gonzalvez, Griffe, Guillot,Jouve,Ménini,Michel, Michelon,Monge,Pévérelli,Saez,Schmitt,Sirvent-Ollero,Tolfo

Procuration(s) :
MM Cotta à chambert,Dolard à Faïsse,Galamien à Sirvent-Ollero,Mazellier à Griffe, Noël à Tolfo, Pereira-Rios à Michel,Ségueni à Péverelli

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
09 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :
MM.Joannais, Roche

Date d'affichage
22 AVR. 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
22 AVR. 2015
et publication du
22 AVR. 2015

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme Gonzalvez

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de ... ..., après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 le 15.04.2015... ... ...

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**93 518,01**
- un excédent reporté de :	**384 205,26**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**477 723,27**
- un excédent d'investissement de :	**1 156 856,93**
- un déficit des restes à réaliser de :	**1 122 139,05**
Soit un excédent de financement de :	**34 717,88**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	**477 723,27**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**250 000,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**227 723,27**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**1 156 856,93**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Le Teil
Le Maire, Olivier Péverelli

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 20/04/2015
22 AVR. 2015

N° 31

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET LOTISSEMENT

Séance du 15 avril 2015

L'an ..deux mille quinze le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia Landraud-Curtius

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	20	26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
MM CHambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand,Faïsse,Garreaud,Gonzalvez,Griffe, Guillot, Jouve,Menini,Michel,Michelon,Monge,Pévérelli,Saez,Schmitt,Sirvent-Ollero, Tolfo

Procuration(s) :
MM Cotta à Chambert, Dolard à Faïsse,Galamien à Sirvent-Ollero,Mazellier à Griffe, Noël à Tolfo, Pereira-Rios à Michel,Ségueni à Pévérelli

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
09 avril 2015

Etai(en)t excusé(s) :
MM Joannais, Roche

Date d'affichage
22 AVR. 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
22 AVR. 2015
et publication du
22 AVR. 2015

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme Gonzalvez

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de ... ..., après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 le ..15.04.2015. ... ...

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**0,00**
- un déficit reporté de :	**0,00**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**0,00**
- un déficit d'investissement de :	**1 593,02**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un besoin de financement de :	**1 593,02**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : DÉFICIT	**0,00**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**0,00**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**0,00**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Le Teil,
Le Maire, Olivier Pévérelli

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 20/04/2015

N° 32

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

SESSION
15/04/2015

Objet :

Cession de parcelles
à la SAS La Rotonde

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Présents : MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Menini, Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 27
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard (pouvoir à Faïsse), Galamien (pouvoir à Sirvent Ollero), Joannais, Mazellier (pouvoir à Griffe), Noël (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche, Ségueni (pouvoir à Pévérelli).

Secrétaire : Mme Gonzalvez.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu le document d'arpentage en cours de numérotation réalisé par GEO-SIAPP, géomètre expert à AUBENAS, habilité à réaliser cette mission.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2014 portant sur la cession de parcelles à la SAS La Rotonde.

Considérant que la Commune du TEIL est propriétaire de parcelles nécessaires à l'emprise de la future zone commerciale.

Considérant les échanges avec la SAS La Rotonde, représentée par Monsieur Daniel PEYREGNE, pour faire aboutir ce projet.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de céder à la SAS La Rotonde, représentée par Monsieur Daniel PEYREGNE, les parcelles communales cadastrées section BB n° 33p (2 163 m²) et CK n° 23p (3 539 m²), soit une superficie totale de 5 522 m² contre la somme de 400 000,00 euros Hors Taxe.

N° 33

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

- accepte d'acquérir pour l'euro symbolique les parcelles CK n° 19p (448 m²) et CK n° 20p (425 m²) correspondant à la voirie de desserte après travaux, pour les intégrer dans le domaine public communal.

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

- précise que tous les frais d'actes et connexes à la vente sont à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme
Le Maire

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 22 AVR. 2015

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

SESSION
15/04/2015

Objet :

Comptes de Gestion 2014
Commune
Eau
Assainissement
Lotissement Communal

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Pour : 27
Abstentions : /
Contre : /

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Menini, Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard (pouvoir à Faïsse), Galamien (pouvoir à Sirvent Ollero), Joannais, Mazellier (pouvoir à Griffe), Noël (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche, Ségueni (pouvoir à Pévérelli).

Secrétaire : Mme Gonzalvez.

Vu l'article L 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les Comptes de Gestion 2014 de Monsieur la Trésorier du Budget Principal de la Commune, des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement et du Lotissement Communal.

Considérant que les Comptes de Gestion n'appellent ni réserve, ni observation de la part du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- approuve les Comptes de Gestion du Budget Principal de la Commune, des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement et du Lotissement Communal pour l'Exercice 2014.

Pour extrait conforme
Le Maire

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 22 AVR. 2015

N° 34

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

SESSION
15/04/2015

Objet :

Economies d'eau
Agence de l'Eau
« Appel à projets 2015 »

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Pour : 27
Abstentions : /
Contre : /

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Menini, Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard (pouvoir à Faïsse), Galamien (pouvoir à Sirvent Ollero), Joannais, Mazellier (pouvoir à Griffe), Noël (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche, Ségueni (pouvoir à Pévérelli).

Secrétaire : Mme Gonzalvez.

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion d'exploitation, le délégataire de l'eau potable sur la ville de LE TEIL a attiré l'attention des membres présents que le rendement du réseau était très peu satisfaisant, de l'ordre de 69,25 %.

Le seuil réglementaire est de 68,14 %, et dans le cas du dépassement de ce seuil, chaque consommateur verrait, sur ses consommations d'eau, la taxe de l'Agence de l'Eau multipliée par 2.

Cet état de fait est dû en grande partie aux nombreuses casses du réseau principal qui, réalisé en fonte grise, est aujourd'hui vieillissant, est fragile.

Considérant le schéma directeur de l'Eau Potable réalisé en 2009 qui mettait en avant ce point particulier et qui préconisait de remplacer nos 72 kilomètres de réseau sur 80 ans, soit 900 mètres par an.

Considérant qu'une première tranche de travaux sur les réseaux les plus fuyards pourrait être engagée, soit un linéaire de 3 500 mètres estimé par les services techniques pour un montant de 420 000,00 € HT.

Après avoir délibéré,

- approuve le principe d'engager une 1ère tranche de travaux pour le remplacement de nos canalisations d'eau potable sur les réseaux les plus fuyards sur une longueur de 3 500 mètres et pour un montant de 420 000,00 € HT.

N° 35

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits sur les budgets 2016/2017, en cas d'acceptation de notre dossier.

- autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier intitulé « Appel à projets 2015 - Economiser l'eau pour l'alimentation en eau potable » à l'Agence de l'Eau.

- donne pouvoir de signature à Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire, pour toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le 22/04/2015

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

SESSION
15/04/2015

Objet :

Espace culturel Garibaldi
Conseil Régional
Demande de subvention

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Pour : 27
Abstentions : /
Contre : /

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Menini, Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard (pouvoir à Faïsse), Galamien (pouvoir à Sirvent Ollero), Joannais, Mazellier (pouvoir à Griffe), Noël (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche, Ségueni (pouvoir à Pévérelli).

Secrétaire : Mme Gonzalvez.

Le Conseil Municipal,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec la démolition de l'Ilot Garibaldi et les acquisitions envisagées autour du Temple, il est opportun de réfléchir à un aménagement de ces espaces.

Considérant les premières réflexions menées par les différents Cabinets sur le devenir du Quartier Kléber en général, et plus particulièrement dans le secteur précité.

Considérant que l'aménagement d'un espace culturel semble la solution la plus plausible.

Considérant que les premières esquisses consisteraient à aménager un espace autour du Temple, la rénovation du Temple proprement dit et l'aménagement de l'Ilot Garibaldi, le Temple deviendrait lieu de création artistique et culturel, l'espace dégagé autour du Temple devenant un lieu de diffusion des créations et de résidence d'artistes.

Considérant que l'ensemble de ce projet a été estimé à 1 600 000,00 € HT.

Après avoir délibéré,

- approuve le principe de création et de diffusion artistique et culturel tel qu'il a été défini ci-dessus.

- prend acte du montant de l'estimation de 1 600 000,00 € et dit que cette dépense sera inscrite dans les budgets à venir.

N° 36

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

- autorise le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Conseil Régional pour obtenir les subventions correspondantes.

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire, pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 22 AVR. 2015

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

SESSION
15/04/2015

Objet :

Questions
Financières
Diverses

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice :	29
Présents :	20
Absents :	9
Pour :	27
Abstentions :	/
Contre :	/

Présents : MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Menini, Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard (pouvoir à Faïsse), Galamien (pouvoir à Sirvent Ollero), Joannais, Mazellier (pouvoir à Griffe), Noël (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche, Ségueni (pouvoir à Pévérelli).

Secrétaire : Mme Gonzalvez.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de verser une subvention exceptionnelle au collectif 4L Boys, en résidence d'artistes sur la commune, d'un montant de 530 € pour la réalisation de leur premier CD 4 titres.

- accepte le règlement des Assurances AVIVA concernant le litige survenu le 20.11.2014 d'un montant de 603.12 €.

- suite aux recommandations de la commission de surendettement des particuliers de l'Ardèche en date du 23.12.2014 décide d'admettre en non-valeur les dettes de loyer de Monsieur SAINTE Patrice, résidant 2 allée Paul Avon - Le Teil, pour un montant de 3 290.65 €.

- décide le remboursement des frais de visite médicale de Monsieur Alaric FONTANEILLES, agent communal, suite à une altercation, d'un montant de 46 €.

- décide de passer avec le SDIS 07 une convention de disponibilité pour le développement du volontariat pour les agents communaux qui sont sapeurs-pompiers volontaires et autorise le Maire à la signer.

Pour extrait conforme
Le Maire

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 22/04/2015

N° 37

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION
15/04/2015

Objet :

Répartition
Fonds Associatif
2015

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Pour : 27
Abstentions : /
Contre : /

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Menini, Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard (pouvoir à Faïsse), Galamien (pouvoir à Sirvent Ollero), Joannais, Mazellier (pouvoir à Griffe), Noël (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche, Ségueni (pouvoir à Pévérelli).

Secrétaire : Mme Gonzalvez.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de l'attribution sur l'article 657 des subventions suivantes :

Art. 657 48 Associations d'intérêt municipal :	**35 000**
Cercle Culturel du Sou des Ecoles	2 158
Temps Libre	550
Orchestre d'Harmonie « Tonaliteil »	1 616
OMS	815
Comités des Fêtes	1 616
(Pour le Banquet Républicain)	1 500
Batterie Fanfare	1 616
AD PEP 07 (C.M.P.P)	1 293
Protection Civile	2 146
Médiacom	1 295
Divers (à répartir)	8 195
Politique de la ville (à repartir)	12 200

N° 38

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

Art. 657 482 Associations Teilloises :		**10 600**
Anciens Combattants / ULAC -> FNACA		888
Cantoteil		242
Astroteil		161
Amis des Arts		242
La Ronde des Muses		80
Les Amis du Château		158
A.C.C.A		242
Cadets Pompiers		323
Atelier de Théâtre « Les Pièces montées »		1 127
Comités de quartiers :	Croix Rouge	242
	Mélas	242
	Bas-Frayol	242
	Haut Frayol	242
	Roury	242
Jardins Ouvriers de l'île Rigaud		82
La Brême Teilloise		158
F.C.P.E		479
Patriotes 07		158
Club de Tarot « Les Copains »		82
Nids Douillets		82
Divers (à répartir)		4 886

Art. 657 485 Autres Associations :	**3 000**
Prévention routière	242
Cafés Littéraires	2 000
Espoir Sénégal	242
Divers (à répartir)	516

- précise que ces subventions ne seront versées qu'après réception et examen des dossiers de demandes comprenant : . un exemplaire des statuts,
. le compte annuel approuvé,
. le rapport d'activité, le budget prévisionnel.

Pour extrait conforme
Le Maire

Mairie de TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le 22/04/2015

Envoyé en préfecture le 21/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015
Affiché le 22 AVR. 2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION
15/04/2015

Objet :

Vote des taux d'imposition des 3 taxes locales pour 2015

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Pour : 27
Abstentions : /
Contre : /

L'An Deux Mille Quinze, le Quinze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Menini, Michel, Michelon, Monge, Pévérelli, Saez, Schmitt, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard (pouvoir à Faïsse), Galamien (pouvoir à Sirvent Ollero), Joannais, Mazellier (pouvoir à Griffe), Noël (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche, Ségueni (pouvoir à Pévérelli).

Secrétaire : Mme Gonzalvez.

Le Maire expose aux Membres de l'Assemblée l'Etat 1259 MI adressé par les Services Fiscaux.

Il précise que les taux d'imposition en 2014 avaient été fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 12,94 %.
- Taxe Foncière (Bâti) : 25,97 %.
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 68,38 %.

Il indique que compte tenu de la conjoncture actuelle il est préférable de maintenir les taux actuels, malgré les difficultés dans la construction du budget.

Il demande aux Membres de l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de maintenir les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2015 de la manière suivante :

- Taxe d'Habitation : 12,94 %.
- Taxe Foncière (Bâti) : 25,97 %.
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 68,38 %.

Pour extrait conforme
Le Maire

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Transmis à la Préfecture
et affiché le : 20/04/2015 22 AVR. 2015

N° 39